REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 15 mai 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

L'ancienne école d'horlogerie de Genève inscrite à l'inventaire des bâtiments dignes de protection

Lieu de formation de générations d'horlogères et d'horlogers, l'ancienne école d'horlogerie de Genève est désormais protégée, garantissant la préservation d'un témoin majeur de l'histoire industrielle et éducative de la ville.

Située aux rues Necker et des Terreaux-du-Temple, l'ancienne école d'horlogerie a accompagné l'essor de la formation horlogère genevoise. Dès le 19e siècle, Genève développe un enseignement spécialisé pour soutenir une industrie en plein essor et faire face à la concurrence internationale.

Le bâtiment actuel, construit à la fin des années 1870, reflète cette volonté de moderniser la formation et de valoriser un savoir-faire qui a largement contribué à la renommée de Genève. Comme de nombreux bâtiments publics de cette période, sa construction a été rendue possible grâce au legs du duc de Brunswick, qui a permis à la Ville de Genève d'investir dans des équipements éducatifs et culturels durables.

Conçu pour répondre aux besoins de l'enseignement, l'édifice se distingue par une organisation claire et lumineuse. Ses différentes ailes, disposées autour d'un corps central, permettaient d'offrir des salles largement ouvertes à la lumière naturelle, essentielle pour le travail de précision lié aux métiers de l'horlogerie. Les façades en pierre, rythmées par de grandes fenêtres et des détails soignés, confèrent au bâtiment une présence forte et élégante, caractéristique des grands établissements publics de son époque.

Au fil des décennies, le bâtiment a accueilli diverses activités de formation, tout en conservant de nombreux éléments d'origine. Escaliers en pierre, couloirs spacieux et matériaux durables témoignent encore aujourd'hui du soin apporté à sa construction et de l'importance accordée à la qualité des lieux d'apprentissage.

La protection de l'ancienne Ecole d'horlogerie représente une reconnaissance importante de l'héritage industriel et éducatif de Genève. Elle souligne le rôle déterminant de la formation horlogère dans l'histoire économique et sociale de la ville, tout en affirmant la nécessité de préserver les témoins matériels de cette tradition.

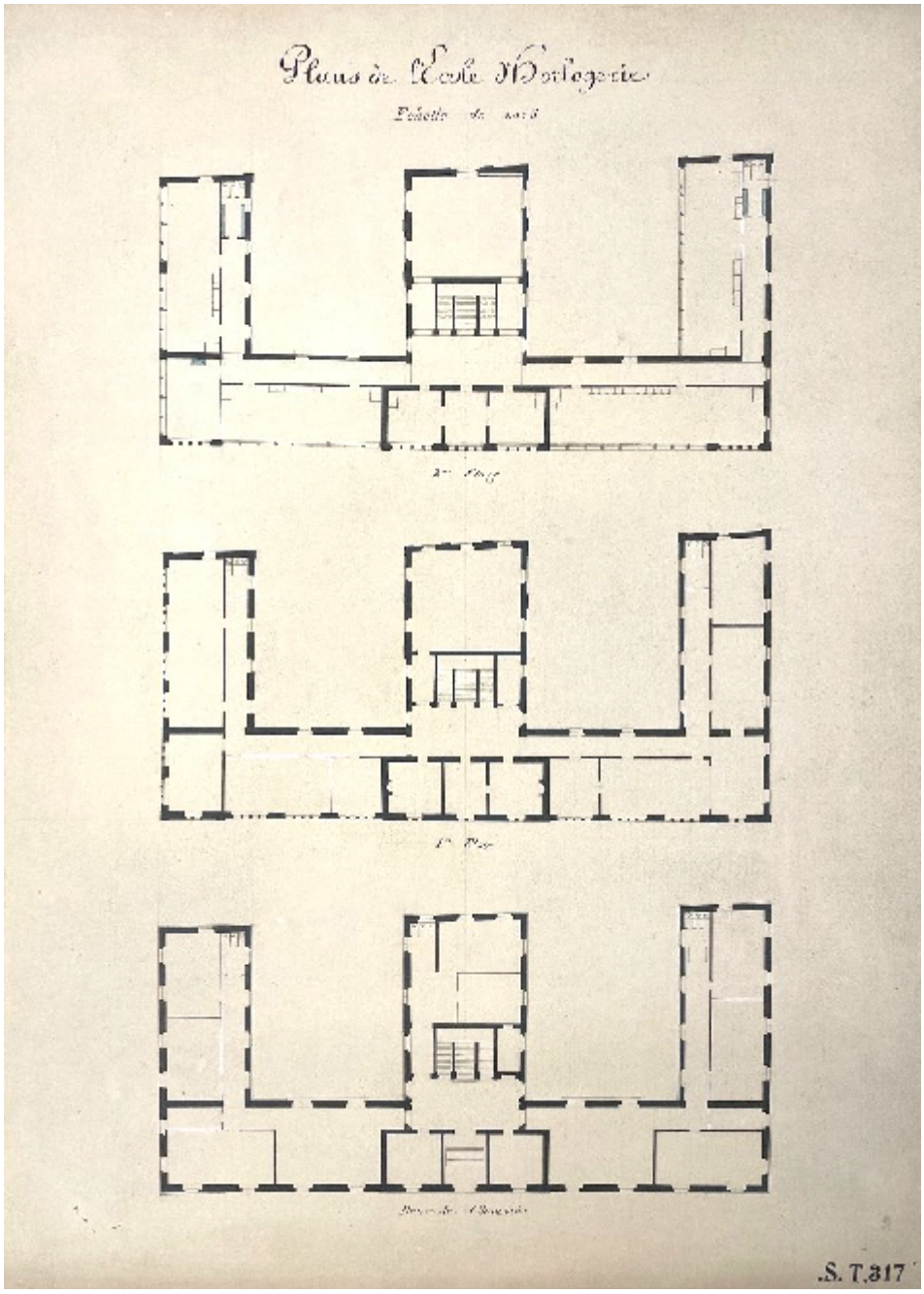

Pour aller plus loin:

- Bénédict Frommel, "L'ancienne école horlogère, rue Necker 2", Anastazja Winiger-Labuda (coord.), Genève, Saint-Gervais : du bourg au quartier, Berne 2001, pp. 267-270.

Pour toute information complémentaire: M. Matthieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, DT, T. 022 546 60 87.